

PROGRAMME DE VACCINATION

Le programme a été établi après consultation des experts, du Poste de Commandement Opérationnel (PCO) et conformément aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Il obéit au calendrier mensuel de livraison des lots de vaccin auprès du laboratoire Glaxo-Smith-Kline (GSK), par sa filiale du Québec, avec lequel l'Institut Pasteur d'Algérie (IPA) a pu commander 20 millions de doses.

Ce programme est aussi et surtout tributaire des priorités nationales arrêtées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière, par rapport aux personnes exposées, aux patients à risque et aux personnes assurant les activités essentielles du pays.

A chaque étape (phase) la campagne de vaccination contre la grippe A/H1N1 ne **sera lancée** que si l'autorité nationale de contrôle (Laboratoire National de Contrôle des Produits Pharmaceutiques, LNCPP) libère le vaccin après son contrôle.

Cette campagne a fait l'objet de deux instructions. Elle est gratuite et fortement recommandée.

Elle se déroulera en 06 phases successives et concernera les catégories de personnes suivantes :

Phase 1 :

- Le personnel de santé des secteurs publics, parapublics et privés
(à partir du 30 décembre 2009)

Phase 2 :

- Les femmes enceintes (à partir du 05 janvier 2010)

Phase 3 :

- Le personnel assurant le maintien des activités essentielles et stratégiques

Phase 4 :

- Les patients, adultes et enfants, atteints de pathologies chroniques

Phase 5 :

- Les enfants et adolescents âgés de plus de 06 mois à 24 ans

Phase 6 :

- L'entourage des nourrissons de moins de 06 mois

Pour l'ensemble des personnes éligibles à la vaccination, les **structures sanitaires publiques suivantes** ont été désignées à cet effet :

- Les Centres Hospitalo-universitaires (CHU), au nombre de : **13**
- Les Etablissements Hospitaliers (EH), au nombre de : **05**
- Les Etablissements Hospitaliers Spécialisés (EHS), au nombre de : **68**
- Les Etablissements Publics Hospitaliers (EPH), au nombre de : **199**
- Les polycliniques et PMI, au nombre de : **1377**
- Les maternités, au nombre de : **36**
- Les salles de soins, au nombre de : **5468**
- Les Unités de Dépistage et de Suivi, au nombre de : **1644**

Des équipes mobiles ainsi que d'autres centres vaccineurs peuvent être réquisitionnés en cas de besoin.

L'équipe vaccinatrice se compose:

- d'un médecin
- de plusieurs agents vaccineurs selon l'importance de la population à vacciner.
- d'un agent administrateur

Elle a pour mission de :

- effectuer un examen médical avant l'acte vaccinal,
- réaliser l'acte vaccinal conformément aux directives techniques
- **enregistrer l'acte vaccinal pour le suivi des éventuels effets secondaires indésirables,**
- garder en observation pendant 30 minutes les personnes ayant été vaccinées,
- prendre en charge les manifestations allergiques immédiates pouvant survenir après l'acte vaccinal,

Cette équipe doit disposer du matériel nécessaire à l'examen avant l'acte vaccinal, à l'enregistrement de cet acte et à la prise en charge d'éventuel choc anaphylactique.

Les Directeurs de la Santé et de la Population ont, entre autres, pour charge de :

- vérifier et organiser les capacités de stockage,

- organiser la distribution des moyens logistiques par centre vaccinateur,
- vérifier et assurer la chaîne du froid,
- assurer la traçabilité,
- mobiliser les moyens nécessaires à la vaccination : glacières et ice box, moyens de transport pour les équipes mobiles, groupe électrogène.

Cette campagne s'effectuera selon la programmation suivante :

Phase 1 :

- **Le personnel de santé des secteurs publics, parapublics et privés**, dont l'effectif global est estimé à 300 000 avec 250 000 du secteur public. La vaccination sera effectuée pour ce personnel dans leur lieu même d'exercice.

Phase 2 :

- **Les femmes enceintes**, dont le nombre est estimé à 850 000.

Phase 3 :

- **Le personnel assurant le maintien des activités essentielles et stratégiques.**
Les secteurs qui ne disposent pas d'encadrement sanitaire auront à leur disposition et à leur demande les centres vaccinateurs du secteur public.

Phase 4 :

- **Les patients, adultes et enfants, atteints de pathologies chroniques**, seront vaccinés au fur et à mesure de la réception des lots suivants et de leur contrôle par l'IPA.

Phase 5 :

- **Les enfants et adolescents âgés de plus de 06 mois à 24 ans**, en priorisant les populations scolarisées, seront vaccinés en tenant compte des arrivages des lots de vaccins.

Phase 6 :

- **L'entourage des nourrissons de moins de 06 mois.**

Quelques précisions sur le choix de certaines populations ciblées :

L'incidence et la gravité de la grippe augmentent avec la grossesse aussi bien pour la future mère que pour le fœtus. Un certain nombre de problèmes de santé chroniques sont associés à un risque accru de complications de la grippe. Une infection grippale peut entraîner une exacerbation de la maladie chronique. Citons en particulier les troubles cardiaques ou pulmonaires (y compris l'asthme), mais aussi le diabète sucré et d'autres maladies métaboliques, le cancer, les maladies du rein, l'anémie ou les hémoglobinopathies, les affections qui compromettent l'évacuation des sécrétions respiratoires et qui sont associés à un risque accru.

On retrouve également l'immunodéficience et l'immunodépression par suite d'une maladie sous-jacente ou d'un traitement. Pour cette catégorie de patients, l'administration de vaccin inactivé, tel que celui utilisé lors de cette campagne, doit être effectuée en raison du risque accru de complications, d'autant que le risque d'effets secondaires n'augmente pas chez les immunodéprimés.

Toutes ces raisons ont amené à prioriser certaines catégories de population pour la vaccination.

Il est à noter que ce calendrier peut être modifié si la situation épidémiologique l'exige et en fonction de l'avis des experts.

En conclusion, il est à préciser que le « **vaccin Arepanrix commandé auprès du laboratoire GSK inactivé et adjuvanté est indiqué pour toutes les catégories de personnes précitées** ».

Telles sont les principales informations relatives au calendrier de la vaccination, aux indications prioritaires, aux contre-indications et aux précautions d'emploi établies par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière en s'appuyant sur les recommandations des experts ainsi que sur les données et connaissances universelles.